



Gonez Prévention Stratégies

Tel : 09 80 97 38 97 - contact@gps-site.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule

Gonez Prévention Stratégies est une entreprise individuelle immatriculée SIRET n° 53236779400031, l'adresse du siège étant situé au 530 Hameau des prés, 59134 Fournes-en-Weppes. Gonez Prévention Stratégies est un organisme de formation enregistré à la préfecture des Hauts de France sous le n° 31 59 0771659. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Clause n° 1 - Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'Entreprise Gonez Prévention Stratégies et de son Client dans le cadre de la vente de formations et, de prestations de consultance visant à l'accompagnement des transformations des compétences ou à la formalisation d'un avis ou d'un diagnostic pour contribuer à la décision.

Suite à toute commande de formation ou de prestation, le Client accepte de façon pleine et entière, sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, notamment dans ses conditions générales d'achat.

Clause n° 2 - Tarifs

Les prix des formations et des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la signature de la convention ou de la proposition commerciale. Concernant les formations, les prix indiqués sur les fiches de formation et/ou dans le catalogue sont

exonérés de T.V.A. Concernant les prestations, les prix sont calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA à la facturation. Tous les prix sont libellés en euros.

Gonez Prévention Stratégies s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les formations et les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la convention signée par le Client ou de la proposition commerciale signée par le Client.

Les coûts des repas et d'hébergement des stagiaires ne sont pas inclus dans les coûts de la formation.

Clause n° 3 - Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que l'Entreprise Gonez Prévention Stratégies serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le Client de certaines prestations.

Clause n° 4 - Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 - Conditions de règlement

En cas de paiement par le Client, une facture d'acompte de 33,33 % du montant total est éditée à la signature de la convention de formation. Le paiement de la facture d'acompte est

à réaliser à la signature de la convention.

Une facture de solde sera éditée, elle doit être payée avant le démarrage de la dernière journée de formation.

En cas de paiement par l'OPCA (subrogation) : la facturation est réalisée à l'OPCA à l'issue de la formation. L'Entreprise s'engage à transmettre l'accord de prise en charge à GPS au moins 8 jours avant démarrage. Dans le cas de règlement de la formation par un OPCA, le Client doit faire, au préalable de la formation, une demande de prise en charge et doit s'assurer que celle-ci a bien été acceptée. Le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCA.

Clause n° 6 - Pénalités de retard

Pénalités de retard exigibles en cas de non-paiement à la date de règlement : 3 fois le taux d'intérêt légal (les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire). Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40€.

Clause n° 7 : Force majeure

La responsabilité de Gonez Prévention Stratégies ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

Clause n° 8 - Conditions d'annulation ou de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être faite par écrit. Pour toute annulation par le Client, même en cas de force majeure :
- Si l'annulation intervient avant le commencement de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de signature de la convention, la totalité du règlement du Client sera portée à son crédit sous forme d'avoir utilisable sur une future formation. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois, le règlement restera acquis à l'Entreprise Gonez Prévention Stratégies à titre d'indemnité forfaitaire.
- Si une annulation du Client intervient pendant la formation, le règlement de la formation reste dû à l'Entreprise Gonez Prévention Stratégies.

Clause n° 9 - Conditions d'annulation ou de report d'une séance de formation

Une séance de formation peut être annulée par le Client dans la condition ou cette annulation survient quatre jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. La communication de cette annulation doit être effectuée par mail à contact@gps-site.fr. La séance pourra être reportée à une date ultérieure en fonction du planning de Gonez Prévention Stratégies. Gonez Prévention Stratégies se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une formation interentreprises si



Tel : 09 80 97 38 97 - contact@gps-site.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

le nombre d'inscrits se révèle insuffisant.

Clause n° 10 - Responsabilité

Gonez Prévention Stratégies s'engage à exécuter ses prestations et ses formations avec soin et diligence et à mettre en œuvre les meilleurs moyens à sa disposition. Il est expressément convenu que l'obligation à la charge de Gonez Prévention Stratégies est une obligation de moyens et Gonez Prévention Stratégies reste seul juge des différents moyens qu'elle met en œuvre pour la réalisation de ses prestations et de ses formations. Le Client s'engage à mettre à la disposition de Gonez Prévention Stratégies tous documents et toutes informations utiles. Si la responsabilité de Gonez Prévention Stratégies était retenue dans l'exécution d'une commande, le Client ne pourrait pas prétendre à un dédommagement supérieur aux sommes perçues par Gonez Prévention Stratégies. Le Client est seul responsable de l'usage qu'il fait des formations suivies ou des résultats des prestations effectuées par Gonez Prévention Stratégies.

Clause n° 11 - Force majeure

La responsabilité de Gonez Prévention Stratégies ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de

tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 12 - Données Nominatives

Les informations demandées au Client lors de la validation de la convention ou de la proposition commerciale sont nécessaires au traitement de sa commande.

Conformément à l'article 34 de la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 et de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données informatiques le concernant.

Clause n° 13 - Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Lille.

Clause n° 14 - Dispositions diverses

Les présentes conditions sont valables pour l'année en cours, Gonez Prévention Stratégies peut modifier ses conditions générales de vente à tout moment et sans préavis.